



Charte d'utilisation du groupe WhatsApp "Aïkinakamas" entre adhérents du club.

"Aïki n'est pas l'art de la bataille avec l'ennemi ; ce n'est pas une technique de destruction de l'adversaire, c'est la voie de l'harmonisation du monde qui fait del'humanité une seule nation" (O'Senseï).

Objet de la charte:

Cette charte a pour but de définir les règles de bon fonctionnement et les bonnes pratiques à respecter pour l'utilisation du groupe WhatsApp initié par les adhérents de l'Aïkido Budo Club Vauréen afin de faciliter l'échange entre eux. Elle vise à favoriser une communication efficace, respectueuse et constructive entre les Aïkidokas(tes).

Conformément à l'article 1103 du Code civil, cette charte est opposable aux membres du groupe dès leur adhésion. L'acceptation tacite des règles mentionnées implique une obligation de respect pour tous les adhérents du groupe.

Objectif du groupe WhatsApp:

Le groupe WhatsApp Aïkinakamas est créé par un(e) administrateur/trice adhérent(e) et désigné(e) par les membres du club pour permettre un échange informel entre les adhérents et le partage d'informations concernant les événements liés à l'Aïkido, l'AïkiTaïso et le Iaïdo. Le groupe doit servir à échanger sur des sujets utiles, tels que le rappels d'événements (stages, organisation de rencontres), ou tout autre sujet d'intérêt pour le club (considérations sur les différentes techniques Aïkido- laïdo...., débats et réflexions sur les différents courants de l'aïkido,...). Si vous souhaitez échanger avec un seul adhérent merci de le faire en dehors du groupe. Toute utilisation du groupe WhatsApp à des fins commerciales, électorales, ou toute autre forme de démarchage est strictement interdite.

Membres:

Seul les adhérents du club concerné et le/la ou les administrateurs (trices), tels que les responsables du bureau de l'Aïkido peuvent faire partie du groupe WhatsApp. La participation du groupe WhatsApp Aïkinakamas est volontaire. Les membres peuvent quitter le groupe à tout moment s'ils ne souhaitent plus y participer.

Les données des membres (nom, numéro de téléphone, messages) sont considérées comme des données personnelles au sens du RGPD et de la loi Informatique et Libertés (article 5 du RGPD). Chaque membre a le droit de:

- accéder à ses propres données;
- demander leur suppression du groupe;
- être informé(e) de l'utilisation qui en est faite.

Ces droits peuvent être exercés en contactant l'administrateur du groupe.

Respect et Courtoisie:

Les échanges sur le groupe doivent être bienveillants et constructifs. Soyez respectueux envers tous les adhérents du groupe. Toute attaque personnelle est interdite et les noms de personnes incriminées en cas de difficultés entre adhérents ne doivent pas être diffusés. Tout commentaire offensant, injurieux, diffamatoire, incitant à la haine, la discrimination, l'acharnement moral ou la violence est formellement interdit. Utilisez un langage approprié, sans grossièreté ni obscénités, dans les règles propres à l'Aïkido. Évitez les messages inutiles, les spams, et les chaînes de messages. Les messages à des fins publicitaires ou de définitions ne sont pas autorisés.

Tout propos diffamatoire, injurieux ou discriminatoire peut engager la responsabilité pénale de son auteur conformément aux articles qui définissent et sanctionnent la diffamation et l'injure non publiques, article 226-10 et R 621-1 du Code pénal, ainsi qu'à la définition de la diffamation de l'article 29 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. En cas de propos illicites, les administrateurs du groupe pourront signaler les faits aux autorités compétentes.

Confidentialité et Respect de la Vie Privée:

Ne partagez pas d'informations personnelles ou sensibles de membres sans leur autorisation. Respectez la confidentialité des conversations privées. Si des photos de stage ou de cours ou d'un autre événement sont partagées sur le groupe, elles restent confidentielles aux membres du groupe qui n'ont pas le droit de les diffuser en dehors du groupe. La diffusion d'informations personnelles, d'images ou de messages sans l'accord explicite de leur auteur est interdite et peut être sanctionnée en vertu de l'article 226-2-1 du Code pénal (protection des données à caractère personnel la diffusion volontaire d'informations privées sans autorisation, il est interdit de diffuser des informations ou des images d'autrui sans leur consentement explicite. Tout partage non autorisé expose son auteur à des poursuites judiciaires).

Gestion des Conflits:

En cas de désaccord, privilégiez une communication en privé pour résoudre le conflit de manière respectueuse, et contactez le président responsable du club en privé par voix orale ou par messagerie afin que le problème puisse être géré par le club dans les meilleurs délais.

En cas de différend persistant entre les membres, le président du club pourra proposer une médiation avant toute mesure d'exclusion statutaire.

Si un membre se sent victime de harcèlement, il peut signaler les faits à la plateforme Pharos (service de signalement du ministère de l'Intérieur) ou saisir les autorités compétentes.

Protection des données:

Les données seront ainsi traitées dans le respect de la CNIL et seront exclusivement réservées à servir le but social de l'association. Parallèlement, chaque adhérent s'engage à protéger les données personnelles partagées et à les traiter de manière confidentielle dans le respect de la CNIL. Les données ne seront utilisées que dans le but des échanges concernant le club et ne seront pas partagées en dehors de ce dernier. Chaque adhérent peut à tout moment demander de modifier ou supprimer ses données, et les autres adhérents s'engagent à les effacer de façon définitive du groupe. Enfin, le club ainsi que son ou ses administrateurs déclinent toute responsabilité en cas de non-respect de la loi par ses membres en relation avec l'utilisation de données personnelles partagées dans le cadre des activités de l'association. Chaque adhérent est individuellement responsable de l'utilisation des données personnelles qu'il reçoit et il lui incombe de respecter la législation susmentionnée. L'Aïkido Budo club de Lavaur recommande et remercie tous les adhérents de faire preuve de prudence et de discernement dans l'utilisation des données personnelles d'autrui.

Responsabilité des administrateurs:

L'administrateur du groupe est responsable du respect du RGPD en ce qui concerne la gestion des données des membres.

Droit à l'oubli: tout membre peut demander la suppression définitive de ses messages et données personnelles, conformément à l'article 17 du RGPD.

Stockage des données: WhatsApp étant une application de messagerie privée, les administrateurs ne peuvent en aucun cas enregistrer, exporter ou partager les échanges du groupe en dehors de celui-ci sans l'accord des membres.

Mises à Jour de la charte:

La charte peut être mise à jour par le ou les administrateurs et en informera les membres de toutes modifications. En rejoignant le groupe, les adhérents s'engagent à respecter ces règles pour maintenir une atmosphère positive et productive au sein du groupe Aïkinakamas. Le ou les administrateurs du groupe peuvent supprimer des messages ou exclure des membres sans préavis en cas de non-respect répété de cette charte.

A savoir:

Si vous êtes le/la seul(e) admins du groupe et que vous quittez le groupe, un autre membre sera choisi au hasard pour devenir le/la nouvel admins. D'où la nécessité de nommer au moins deux admins ou plus, volontaires à cette fonction.

Pour réintégrer une discussion de groupe que vous avez quittée, vous devrez demander à l'admin du groupe de vous inviter de nouveau dans le groupe.

En cas de litige lié à l'application de cette charte, les parties s'efforceront de résoudre le différend à l'amiable. À défaut, la juridiction compétente sera celle du Tribunal Judiciaire d'Albi.

Rédacteur de la Charte Gérard
Remerciements à Isabelle pour son aide juridique



QrCode accès au site